

## DELIBERATION DD2026\_036

Date de convocation du Conseil communautaire du  
Grand Périgueux le 3 avril 2026

**LE 11 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
GRAND PÉRIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en  
session ordinaire sous la présidence de  
M. Daniel LE MAO**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	77
Votants	82
Pouvoirs	5

Secrétaire de séance : M. Florian CHANTEGREIL

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT

#### PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme BCRET-DALLE, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. TALLET, M. WEBER

#### POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS  
Mme CASTAGNEDE donne pouvoir à Mme DAVID  
M. GEOFFROID donne pouvoir à M. FERRAZZI  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme MASSOUBRE-MAREILAUD donne pouvoir à Mme FAURE

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** l'élection du Président est soumise aux articles L5211-2, L.5211-6, L5211-9 et L2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Que** sous la présidence du doyen d'âge, l'élection du Président se fait au scrutin secret et à la majorité absolue sur deux tours. Au troisième tour, c'est la majorité relative qui s'applique et en cas d'égalité c'est le plus âgé qui est élu.

**Que** tout conseiller communautaire peut être élu président sans obligation de candidature préalable.


Madame Claudine FAURE propose Monsieur Jacques AUZOU pour le mandat de Président.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- De procéder à l'élection du Président

65 voix pour M. Jacques AUZOU, 13 blancs, 3 nuls.  
1 vote pour M Thierry CIPIERRE

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le	1 1 AVR. 2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 1 AVR. 2026	Périgueux, le 1 1 AVR. 2026
Le secrétaire de séance Florian CHANTEGREIL		Le Doyen d'âge assurant la présidence Daniel LE MAO 